Les lauréats récompensés, réunis autour des partenaires qui ont initié ce concours des écrits en langue poitevine-saintongeaise et occitane. Vendredi soir à Vouillé ont été remis les prix du concours 2012 des écrits en Poitevin-Saintongeais et Occitan.

Vendredi soir, la langue française a été quelque peu écornée, mais c'était pour la bonne cause. Les langues régionales étaient en effet à l'honneur. La soirée avait pour objectif de distribuer les récompenses aux lauréats qui avaient participé au concours 2012 des écrits en Poitevin-Saintongeais et en Occitan. Ce concours avait été en effet initié par un groupe de travail sur les langues régionales, composé d'élus régionaux et de représentants d'associations particulièrement attachées à la défense de ce patrimoine linguistique.

Et c'est l'atelier patrimoine de Vouillé qui avait eu la charge d'organiser matériellement cette cérémonie. Joël Bonnin, son nouveau responsable, a ouvert la séance en remerciant les conseils régional et général de leur soutien, ainsi que la CAN et les services techniques.

Ne pas laisser une langue se laisser envahir

Magdy Pradère, à la fois adjointe la vie associative locale de Vouillé et conseiller général de Prahecq, a pris la parole, avec quelques mots en occitan, pour féliciter ceux qui furent à l'origine de cette « belle initiative ». Serge Morin, conseiller régional, est intervenu pour féliciter le groupe de travail et rappeler la philosophie de cet évènement : ne pas laisser une langue se déposséder, et se laisser envahir par d'autres langues venues parfois de l'extérieur de nos frontières. Quant à Yvonne Barillot, une des chevilles ouvrières de cette entreprise, puisqu'elle perpétue cette langue poitevine par des cours et des conférences, elle a rappelé le déroulement du concours. Les candidats devaient composer un texte écrit en langue poitevine-saintongeaise et occitane, sur un sujet libre et selon quatre genres différents. Poésie et chanson, contes et nouvelles, chroniques d'actualités et B.D. En occitan, ce furent Maryse Avril, de Vouillé (celui de la Vienne) et Francis Delor de Chatou dans les Yvelines, qui ont été récompensés en poésie et chanson.

Marinette Mazoyer de Saint-Privas et Rose Blin-Mioch, de Sète, pour les nouvelles. Les chroniques reviennent à Francis Delor et à Pierre Ricard de Latrape et à Régine Hay en B.D. Pour le Poitevin-Saintongeais, la poésie fut attribuée à Frédéric Seschebœuf, de Bellefonds, Jacques Braud, de Bournezeau et Laurent Abraham, de Rennes. Pour les contes, Jean-Pierre Roudeix de Poitiers, Micheline Dubois de Niort et Joël Bonnin de Vouillé. Pour les chroniques, Colette Devineau de Trappes, Alain Gautron de Bonnes et Michel Tesseuil de Vouillé (Vienne).